Image not found or type unknown

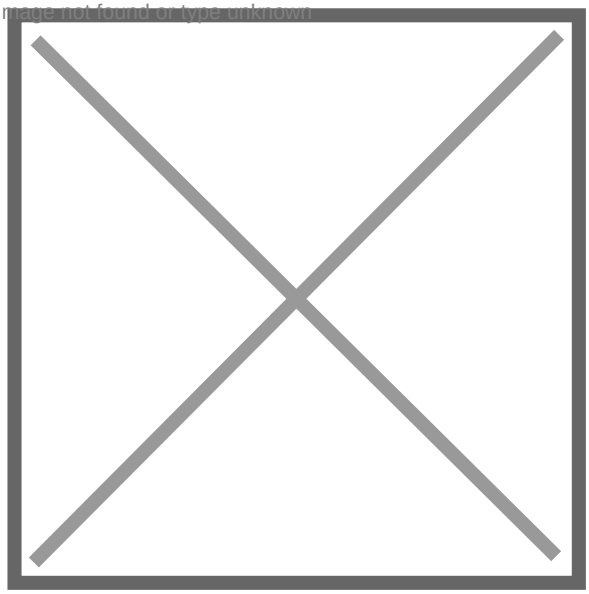

Temoin lors d'une injonction d'éloignement familial

Par **Marco927**, le **17/08/2016** à **22:42**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'aimerai avoir un avis sur une situation qui se présente à moi.

J'ai un ami qui, en revenant de vacances avec sa fille âgée de 3 ans) c'est réveillé avec la police chez lui car son ex-femme a porte plainte pour violence sur l'enfant et menaces de mort proférées à son encontre (de l'enfant et d'elle même). Il a été présenté devant la JAF et il attends de passe en jugement. Pour le moment sa fille lui a été enlevée car, malgré qu'il ne lui ait rien fait, il a un casier judiciaire.

Les examens ont prouvé qu'il ne lui avais rien fait et
personnellement je ne l'ai jamais vu faire quelque chose envers elle.

La situation est la suivante, la juge lui a dit que si il voulait revoir sa fille, il faut qu'il y ai une 3e personne neutre présente lors des rencontres.

J'aimerais savoir à quoi cela m'engage moi, si je suis ce témoin et si jamais j'ai ma responsabilité qui est engagée, déjà par rapport à l'enfant et par rapport aux conflits entre eux ?

Aussi je souhaiterait savoir si, le fait que je soie un collègue de boulot de Monsieur, peut nuire à ma neutralité ?

De plus je n'ai jamais rencontre son ex-femme et elle ne me connait pas, peut-elle porter

plainte ou se retourne contre moi ?

Je vous remercie d'avance, pour toutes vos remarques et aides que vous pouvez m'apporter.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/08/2016** à **07:15**

Bonjour,

En règle générale, ce genre de droit de visite avec présence d'une tierce personne, se fait dans des locaux neutres, ceux de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) avec la présence d'une personne accréditée par l'ASE ce que vous ,'êtes pas. A mon humble avis, laissez donc de côté les conflits entre cette mère et ce père et ne venez pas vous mettre dans ce bourbier, vous éviterez tout problème et toutes retombées contre vous.

Par **Marco927**, le **18/08/2016** à **13:15**

Je vous remercie pour votre réponse,cela m'aide beaucoup.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés